



SOCOTEC

# GUIDE DU LANCEUR D'ALERTE

Lancer l'alerte au sein du Groupe SOCOTEC



## GUIDE DU LANCEUR D'ALERTE

### 1. Comment lancer l'alerte ?

Comment signaler  
l'alerte *p.04*

Être lanceur d'alerte *p.05*

Protection du lanceur  
d'alerte *p.06*

Éléments à fournir *p.07*

### 2. Quand lancer l'alerte ?

Situations nécessitant  
une alerte *p.09*

Délais & modalités de  
traitement d'une alerte *p.10*

### 3. Quel intervenant ?

Comité Éthique et Local  
Compliance Officers *p.12*

A close-up photograph of a person's hands typing on a silver laptop keyboard. The person is wearing a blue button-down shirt over a white tank top. The laptop is on a wooden desk. In the background, there is a bright window with sunlight streaming in, creating a warm, blurred atmosphere. The overall scene suggests a professional or office environment.

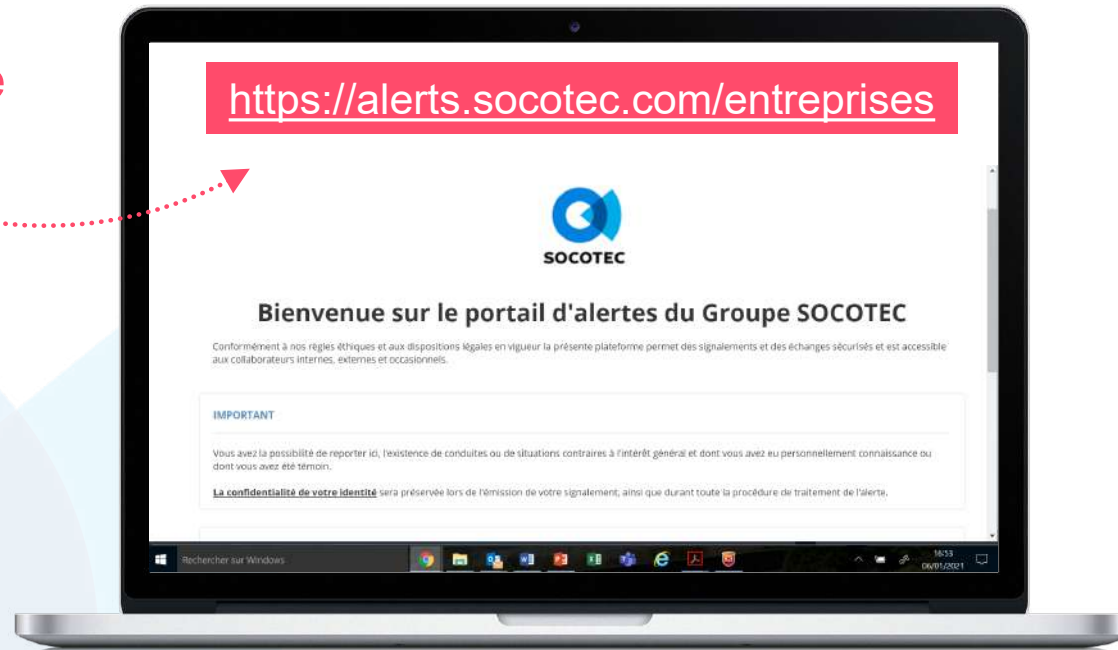
# 1. Comment lancer l'alerte ?



# COMMENT SIGNALER UNE ALERTE ?

Le Groupe SOCOTEC s'est doté d'un **site dédié** disponible en **différentes langues** et permettant de lancer l'alerte via internet quel que soit l'endroit où l'on se trouve.

Il est accessible  
sur le site



Le signalement de l'alerte peut être **interne** (au sein de SOCOTEC) ou **externe** (aux autorités, au Défenseur des droits...).

En dernier recours si les deux précédents signalements n'ont pas été suivis d'effet ou dans certains cas strictement encadrés par la loi une **divulgation publique** est possible.



# ÊTRE LANCEUR D'ALERTE

- Toute personne qu'elle **soit ou non salariée du Groupe** peut lancer l'alerte sous réserve qu'elle agisse de bonne foi.
- Lors de l'envoi de l'alerte **un numéro** est attribué pour le suivi directement en ligne sur le site.
- Le lanceur d'alerte peut souhaiter **rester anonyme**, il peut cependant être plus compliqué pour le Comité Éthique de réaliser son enquête, il faudra donc veiller à fournir des éléments justificatifs.
- Le lanceur d'alerte peut être aidé dans le cadre professionnel par un facilitateur (qui bénéficie de la même protection que le lanceur d'alerte) afin de lui signaler des faits pouvant donner lieu à une alerte.

- Le régime protecteur de lanceur d'alerte sera applicable si le lanceur d'alerte **respecte les critères suivants** :

- est une personne physique,
- l'alerte est signalée sans contrepartie financière,
- dénonce des faits dont il a personnellement connaissance.
- concerne des faits en contravention avec les dispositions du Code Éthique.
- Est exclue la divulgation d'informations liées au secret défense ou médical ou dans le cadre d'une instruction judiciaire

1 INITIALISER 2 IDENTIFIER 3 DECRIRE 4 TRANSMETTRE

Nom\*

Prénom\*

Profession\*

E-mail\*

Téléphone

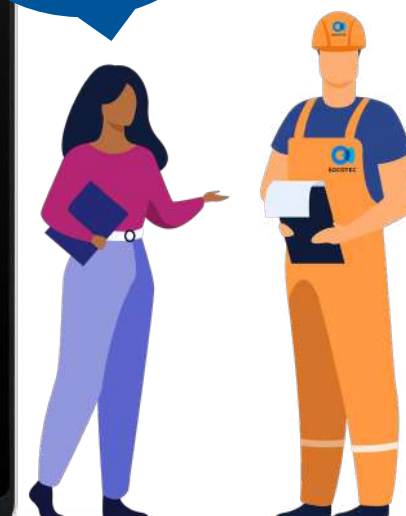
Je souhaite rester anonyme pour faire ce signalement

**Important !**  
Il est recommandé que le lanceur du signalement s'identifie, sachant que son identité sera traitée de façon confidentielle.  
À titre exceptionnel, vous pouvez effectuer un signalement de manière anonyme si la gravité des faits mentionnés est établie et que les éléments factuels cités sont suffisamment détaillés.  
Vous êtes informé que si les faits mentionnés ne sont pas suffisamment graves ou suffisamment détaillés, ils ne feront l'objet d'aucun traitement et seront immédiatement rejetés. À l'inverse, si les faits sont suffisamment graves et détaillés, dans ce cas, le signalement sera traité sous l'instruction d'un journaliste et pourra être communiqué à la presse.  
Lorsque vous cochez cette case « Garder l'anonymat », aucune donnée d'identification n'est requise, vous pouvez toutefois en fin de signalement renseigner votre email pour recevoir une copie et être tenu(e) des évolutions de votre signalement.

Retour Suivant

Le lanceur d'alerte peut être anonyme

C'est noté !



- **Le lanceur d'alerte est protégé**
  - les éléments de nature à l'identifier sont soumis à confidentialité (sauf le cas échéant en cas de transmission aux autorités judiciaires)
  - il n'est pas civilement responsable des éventuels dommages occasionnés par l'alerte (dès lors que celle-ci est raisonnablement justifiée)
  - il ne peut faire l'objet de menaces ou représailles (telles que licenciement, rétrogradation...)
  - Il peut se faire assister par le Défenseur des droits



## L'alerte est confidentielle

- Toute alerte effectuée hors du cadre professionnel doit être **fondée**, reposer sur des **faits avérés** et personnellement vécus ou constatés par le lanceur d'alerte.
- Le lanceur d'alerte **doit justifier des faits allégués** lorsque cela est possible. Cela peut être fait par tous moyens : preuve écrite, image, témoignage, etc.
- **Les justificatifs** pourront directement être joints à l'alerte ou adressés plus tard.

Le lanceur d'alerte doit maintenir la confidentialité des faits reprochés et le Comité Éthique lui garantit également la confidentialité de son identité, du ou des personnes visées et des faits objets de l'alerte. Cette exigence concerne également toute personne interrogée au cours de l'enquête mais aussi les services RH qui pourraient être amenés à apporter leur concours ou exécuter les recommandations du Comité Éthique.

L'alerte est également confidentielle vis-à-vis de l'extérieur, dans de rares cas graves seulement, elle pourra être communiquée aux juridictions compétentes.

Si je n'ai pas de justificatifs est-ce que mon alerte est recevable ?

Oui, tant qu'il ne s'agit pas d'une dénonciation calomnieuse ou d'une volonté de nuire, une enquête ad hoc sera diligentée



# 2. Quand lancer l'alerte ?





# SITUATIONS NÉCESSITANT UNE ALERTE

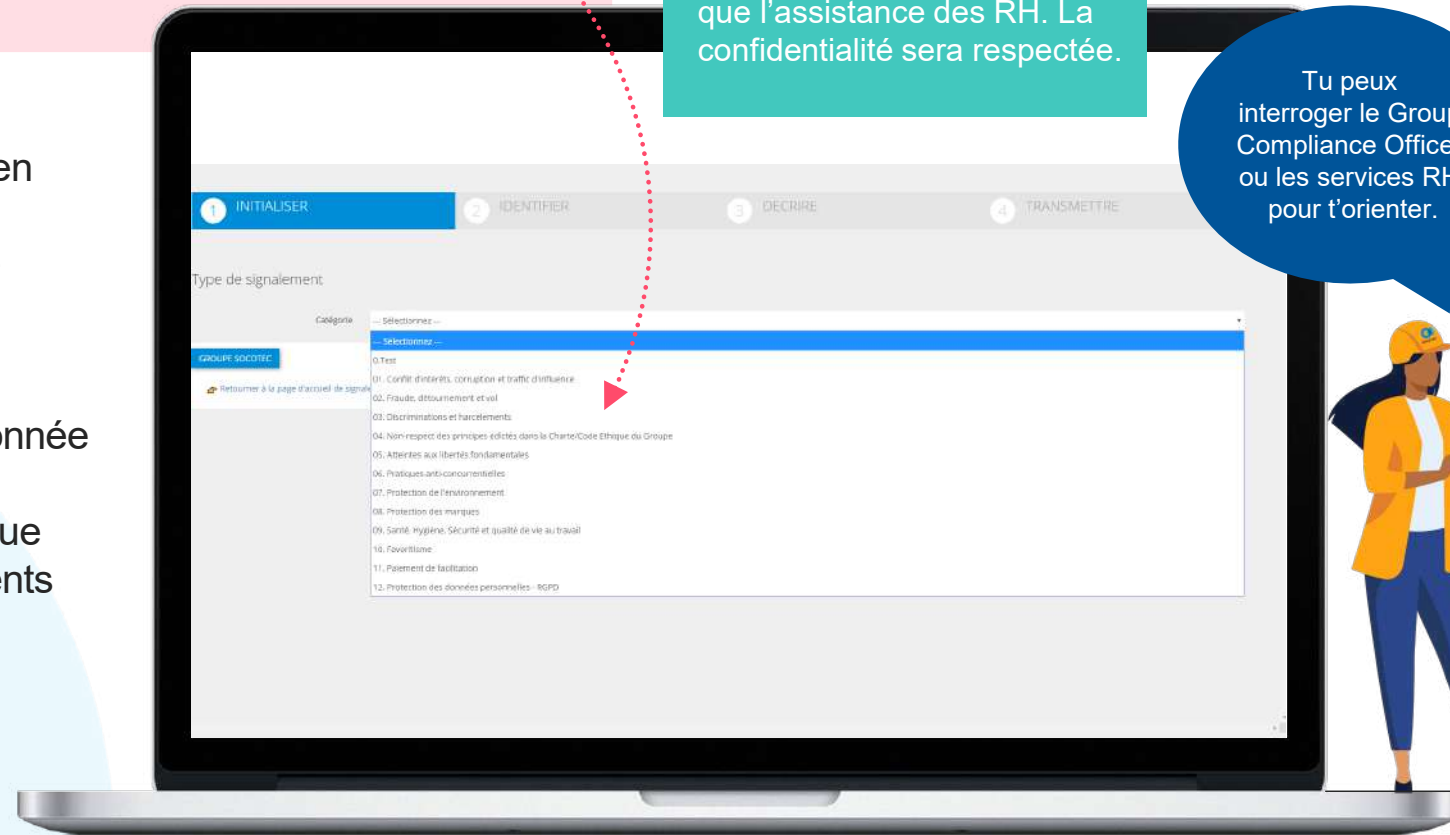
Le site internet <https://alerts.socotec.com/entreprises> propose **différentes situations** pour lesquelles une alerte peut être lancée.

- Les cas dénoncés doivent être en infraction avec une loi ou règlement ou de façon générale avec les dispositions du Code Éthique du Groupe.
- Lorsqu'une situation est sélectionnée un exemple apparaît afin que le lanceur d'alerte puisse vérifier que cela coïncide avec les événements vécus ou dont il est témoin.

Pour toute question relative à une situation, l'avis du Group Compliance Officer peut être sollicité, de même que l'assistance des RH. La confidentialité sera respectée.

Tu peux interroger le Group Compliance Officer ou les services RH pour t'orienter.

Et si j'ai un doute sur une situation?

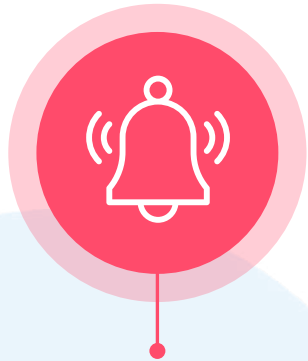


# DÉLAIS ET MODALITÉS DE TRAITEMENT D'UNE ALERTE

Le délai de traitement d'une alerte, hors complexité particulière, contexte global dégradé ou cas de force majeure, **est de deux mois.**

Le **Comité Éthique se réunit** alors pour évaluer la **recevabilité** de l'alerte et décider **des actions à mener.**

Le traitement de l'alerte peut être suivi **en temps réel** via **le site internet dédié.**



**L'alerte reçue est prise en compte dans les cinq jours ouvrés** par les membres du Comité Éthique.



**Une enquête est diligentée** afin d'entendre le lanceur d'alerte, la ou les personnes visées et de **vérifier les faits allégués.** Lorsque cela est nécessaire, le Group Compliance Officer se déplace pour les besoins de l'enquête.



Toute personne utile peut être contactée par le Comité Éthique lors de son enquête, certains sont même sollicités en tant qu'experts !

J'ai été contactée dans le cadre d'une alerte dois-je m'inquiéter ?



A group of four people, three men and one woman, are shown in profile, looking intently at a large digital screen. The screen displays a complex interface with lines of code, data tables, and charts. The scene is dimly lit, with the primary light source being the screen itself, creating a focused and professional atmosphere. The people are dressed in casual business attire. The overall composition suggests a collaborative work environment, possibly a data center or a control room.

# 3. Quel interlocuteur ?



# RÉSEAU GROUPE



Le Comité Éthique est composé de :

**Bastien SORET**

*Secrétaire Général Groupe SOCOTEC*

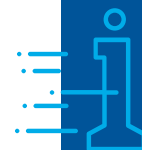
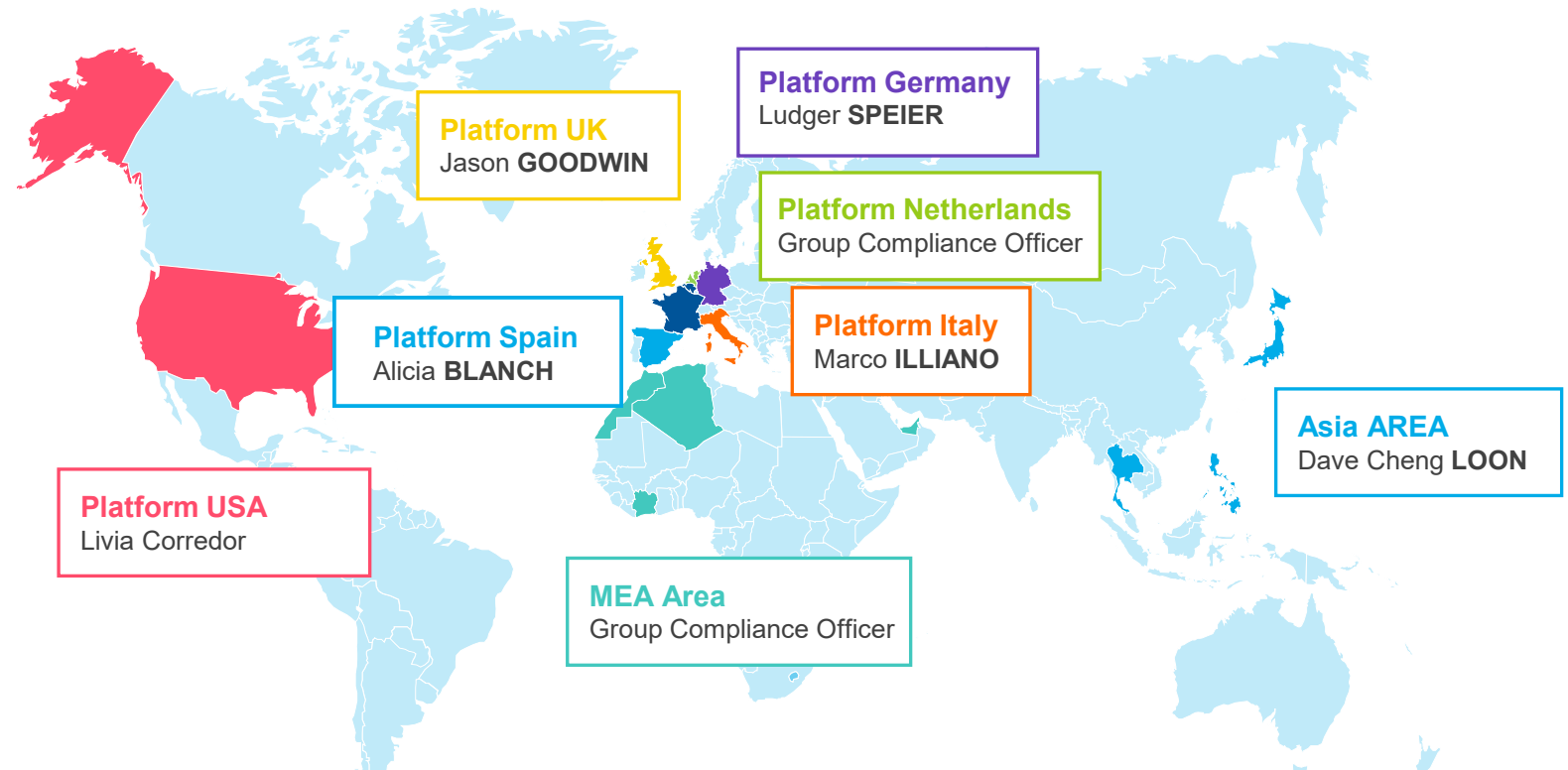
**Sébastien BOTIN**

*DRH Groupe SOCOTEC*

**Bastien SORET**

*Compliance Officer Groupe SOCOTEC*

Le Groupe a constitué un réseau de **Compliance Officers locaux**.



Dans certains cas, au cours de l'enquête, le Comité Éthique peut faire appel aux Compliance Officers Locaux en soutien ou pour leur expertise locale.

Les lanceurs d'alertes peuvent aussi les contacter en cas de doute sur une situation.





**SOCOTEC**

---

## **CONTACTS**

Bastien SORET - *Secrétaire Général Groupe SOCOTEC*  
5 place des Frères Montgolfier - Guyancourt - CS 20732  
78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex  
France  
[bastien.soret@socotec.com](mailto:bastien.soret@socotec.com)